

Communications municipales à la séance du Conseil communal du 16 novembre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous fait part des communications suivantes :

1) Assermentation de M. Jean Cavalli

Le lundi 23 octobre 2017 a eu lieu la cérémonie d'assermentation de M. Jean Cavalli en présence de la Municipalité in corpore et du Bureau du Conseil communal. Succédant à M. Stéphane Masson, il a repris sans changement, dès le 1^{er} novembre 2017, la direction du Dicastère des travaux, des infrastructures, des espaces publics, de l'environnement et de la promotion économique, ainsi que les délégations y afférentes.

2) Mon Repos - Colline 5 - Remplacement d'une conduite de gaz défectueuse

Suite à des mesures de pression effectuées par le Service du gaz de la Ville de Lausanne (SIL) sur les conduites du chemin de la Colline 5, une anomalie a été détectée sur le raccordement du bâtiment de Mon Repos. Aucune réparation n'étant possible, son remplacement complet est nécessaire. Le montant total de ces travaux s'élève à Fr. 18'438.40 TTC. Cette dépense sera financée dans le cadre de la disposition n° 3.2 « Autorisation générale d'engager des dépenses ordinaires non prévues au budget » du préavis n° 2016/16 « Autorisations générales accordées à la Municipalité pour la législature 2016-2021 » et sera imputée au compte n° 351.3141.01.

3) Pluton - Réfection de la piscine - Etude préliminaire

Dans le cadre du projet de réfection des installations techniques du bassin ainsi que des vestiaires du bâtiment Pluton, la Municipalité a identifié la nécessité d'effectuer une étude préliminaire afin de connaître précisément l'état actuel de ces installations et l'ampleur des futurs travaux. Pour ce faire, elle a demandé une offre d'honoraires à un bureau d'ingénieurs spécialisés dans la construction et l'assainissement de piscines publiques. Ce dernier a, par exemple, participé aux rénovations des piscines de Renens, de Prilly Fleur-de-Lys, et, plus récemment de la Sarraz.

Le montant total des honoraires s'élèvent à Fr. 46'872.- TTC, lesquels seront comptabilisés au compte n° 503.5030.231. Ils seront financés par la disposition n° 4 « Autorisation générale d'engager des dépenses pour des crédits d'étude » du préavis de début de législature n° 2016/16.

Une demande de crédit d'étude, nécessaire à la poursuite des études d'assainissement et comprenant cette dépense, sera présentée au Conseil communal au printemps 2018.

4) Décompte de clôture - Préavis n° 07/2012 - Réfection des serres communales

Les travaux relatifs à l'objet mentionné ci-dessus sont terminés. Le rapport du Service des travaux adressé au Service des finances n'a fait l'objet d'aucune réserve. Le

montant total dépensé indiqué ci-dessous est conforme avec la comptabilité, plus précisément avec le compte n° 440.5030.226.

Montant du crédit accordé par le préavis n° 07/2012	Fr. 593'000.00
Montant total des dépenses	Fr. 581'239.55
Moins-value de dépenses	Fr. 11'760.45
Participation de tiers	Fr. ---
Subvention	Fr. ---

Tous les travaux ont été exécutés conformément au préavis.

5) Rapport de la Commission de gestion 2016/2017 - Séance d'information tl

Le rapport de la Commission de gestion du 5 juin 2017 présentait un compte rendu de la séance avec les tl du 19 janvier 2017 et des informations transmises à cette occasion par M. Jemelin, Responsable de l'Unité développement de l'offre aux tl. Lors de la séance du Conseil communal du 23 juin, M. Lannaz a relevé que le contenu du rapport de la Commission ne reflétait pas le contenu de la séance bien que son secrétaire prétende que la « quasi-totalités » des réponses écrites dans ce rapport proviennent de documents reçus des tl qui ont été retranscrits en l'état.

La Municipalité vous transmet donc, sur la base d'un retour des tl, quelques informations complémentaires fournies en séance et manquantes au rapport :

En préambule, M. Jemelin confirme qu'hormis les illustrations accompagnant le texte du rapport, il est inexact de mentionner que les réponses écrites viennent de documents reçus des tl. Elles correspondent au mieux à la compréhension maladroite et approximative de leur auteur, mais pire encore, certaines déclarations ne reflètent aucunement les propos tenus en séance. La dénomination du Transport Scolaire de l'Ouest lausannois illustre le peu de sérieux avec lequel la retranscription des débats a été faite, sans consultation préalable des tl.

Pourquoi n'y a-t-il aucune ligne directe Ecublens-Lausanne ?

Le réseau de l'Ouest lausannois est développé depuis de nombreuses années en étoile autour des gares ferroviaire. Un rabattement des transports publics sur ces nœuds de transport permet avec efficacité de rejoindre Lausanne ou d'autres centres urbains par le biais de lignes d'axes forts (RER, m1, futur tram).

Comment se calcule le prix du billet ?

Il n'a jamais été dit que la gratuité des transports ne fait pas augmenter leur fréquentation. Celle-ci augmente dans tous les cas, mais d'une part elle reste souvent plus faible que dans les villes de même taille avec des transports payants, d'autre part cette augmentation se fait dans la majorité des cas au détriment de la marche à pied et non de l'automobile. Le cas, évoqué lors du Conseil communal, de la hausse de fréquentation des bus de la Commune de Hasselt en Belgique est par ailleurs certainement autant lié au développement du réseau de bus qui est passé de 3 lignes à 50 qu'à la gratuité qui accompagnait ce fort développement.

Pourquoi les hautes écoles sont-elles privilégiées alors que ce sont les habitants d'Ecublens qui subissent des bus et m1 bondés qui doivent payer les infrastructures ?

Il n'y a aucune facilité accordée aux Hautes Ecoles. Il est cependant normal que l'offre soit adaptée en fonction de la demande, qui est effectivement forte de la part des usagers des Hautes Ecoles. Il est important de relever que ce sont également ces clients qui contribuent pour bonne part aux recettes d'exploitation par l'achat de billets

et d'abonnements. Le Canton paie par ailleurs 70 % de l'indemnité d'exploitation du m1, le solde étant réparti entre les communes du bassin 5 (Lausanne-Echallens-Oron).

Les modifications de la ligne 33 ont-elles amené des augmentations de trafic et quelle conséquence pour les t1 a eu la mise en place de la ligne 705 des Transport de la région Morges Bière Cossonay pour permettre un déplacement des étudiants venant de Morges ?

Tout d'abord, il s'agit soit de la ligne 701 qui transite entre Morges et la Bourdonnette en grande partie par la route du Lac (RC1), soit de la ligne 705 qui transite entre Lonay et EPFL en passant par Echandens. Dans tous les cas, le tableau de la progression du nombre de passagers de la ligne 33 indique une forte progression (et non une diminution) de la fréquentation entre 2012 et 2013 lors de changement du réseau R12. La fréquentation de cette ligne a cependant tendance à stagner depuis 2014 en raison en partie de sa saturation. Il est à relever qu'une augmentation de capacité de la ligne est à prévoir ces prochaines années.

6) Réponse au vœu de Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt du 5 octobre 2017 relatif aux lâchers de ballons en fin d'année scolaire

Lors du Conseil communal du 5 octobre 2017, M. Jean-Paul Dudt a émis le vœu que la Municipalité réfléchisse à la pertinence de continuer les lâchers de ballons en fin d'année scolaire. Cas échéant, de demander à la Direction des écoles de les remplacer par une activité moins polluante.

L'organisation de la fête de fin d'année scolaire émane d'une initiative du Conseil d'établissement, rendue populaire par un cortège apprécié par la population et tous les acteurs œuvrant pour l'école. Les organisateurs de cette fête sont sensibles à l'environnement et la question du matériel biodégradable a déjà été soulevée. Depuis plusieurs années, les ballons utilisés sont biodégradables. Dans l'optique d'une activité moins polluante, les organisateurs ont testé des bulles de savon. Cette activité n'a malheureusement pas apporté l'effet escompté d'une clôture symbolique de fin d'année scolaire. Pour les enfants, un lâcher de ballons marque plus intensément cette fin d'année scolaire. Il existe également des ficelles « eco-fix » qui seront désormais utilisées lors des fêtes de fin d'année. En effet, la Municipalité estime que ce lâcher de ballons doit être maintenu, le seul de l'année organisé par la Ville.

Ainsi, la Municipalité considère avoir répondu au vœu de M. Jean-Paul Dudt.

7) Réponse au vœu émis de Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt du 1^{er} juin 2017 demandant à ce que la Municipalité étudie, avec les autres communes concernées, la faisabilité de la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs intercommunaux Mèbre-Sorge en une seule étape

Lors de la séance de la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge du mercredi 20 septembre 2017, Madame Danièle Petoud, Municipale, a posé la question de la faisabilité de la réalisation des travaux de réhabilitation des collecteurs Mèbre-Sorge en une seule fois, comme exprimé par M. Dudt.

Depuis 2007, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge respecte la planification initiale des travaux de réhabilitation des collecteurs établie dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi). La Commission précise également que le fait d'échelonner les travaux sur plusieurs années, comme c'est le cas actuellement, permet de bénéficier d'une concurrence très efficace du secteur, avec pour conséquence des prix préférentiels et revus lors de chaque appel d'offres. Cela permet également de bénéficier des nouvelles techniques de gainage des collecteurs.

De plus, entre octobre et mars, les travaux ayant un impact sur les cours d'eau sont interdits dans les lits de rivière, ceci afin de protéger la faune plus fragile durant cette saison. Une partie des tronçons des collecteurs Mèbre-Sorge se trouvant sous le lit de la rivière, les travaux devraient systématiquement être interrompus durant les 6 mois d'hiver et les installations de chantier démontées.

La Commission précise que, de manière générale, les conseils communaux des différentes communes concernées sont peu enclins à octroyer des crédits-cadres sur une législature. En effet, afin qu'un crédit-cadre soit octroyé à la Commission intercommunale Mèbre-Sorge, il y aurait lieu que tous les conseils communaux concernés valident le préavis.

Pour toutes ces raisons, la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge confirme qu'il n'est pas réaliste, tant techniquement que financièrement, d'effectuer les travaux de réhabilitation des collecteurs en une seule fois, ceci par le biais de l'octroi d'un crédit-cadre.

8) Statistique des demandeurs d'emploi

Régulièrement, la Municipalité vous remet les graphiques comprenant les derniers chiffres connus concernant l'évolution du chômage pour la population d'Ecublens.

Les chiffres communiqués concernent non seulement les chômeurs, mais aussi les demandeurs d'emploi. La différence n'étant pas si évidente que cela, nous vous en rappelons ci-dessous les définitions telles que données par l'Office régional de placement (ORP) :

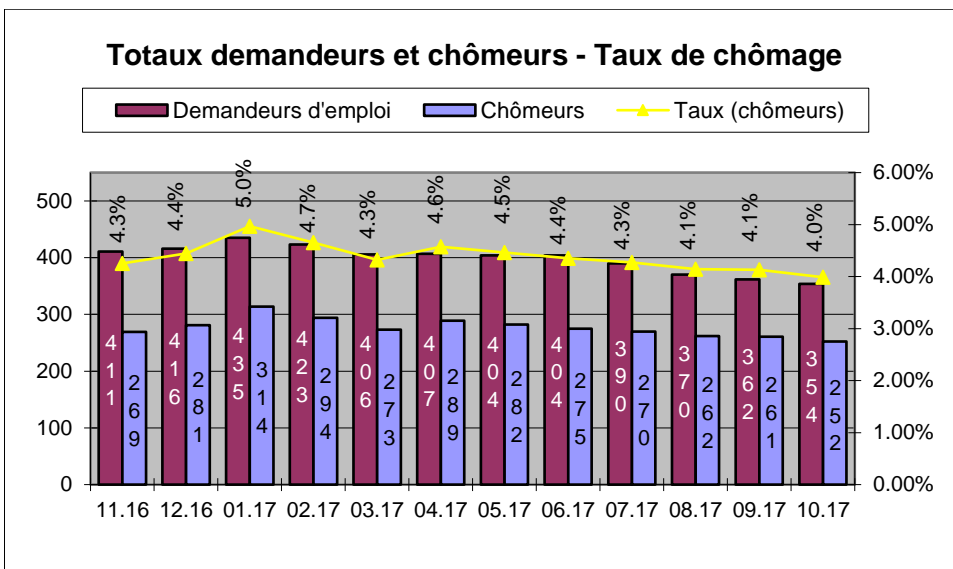
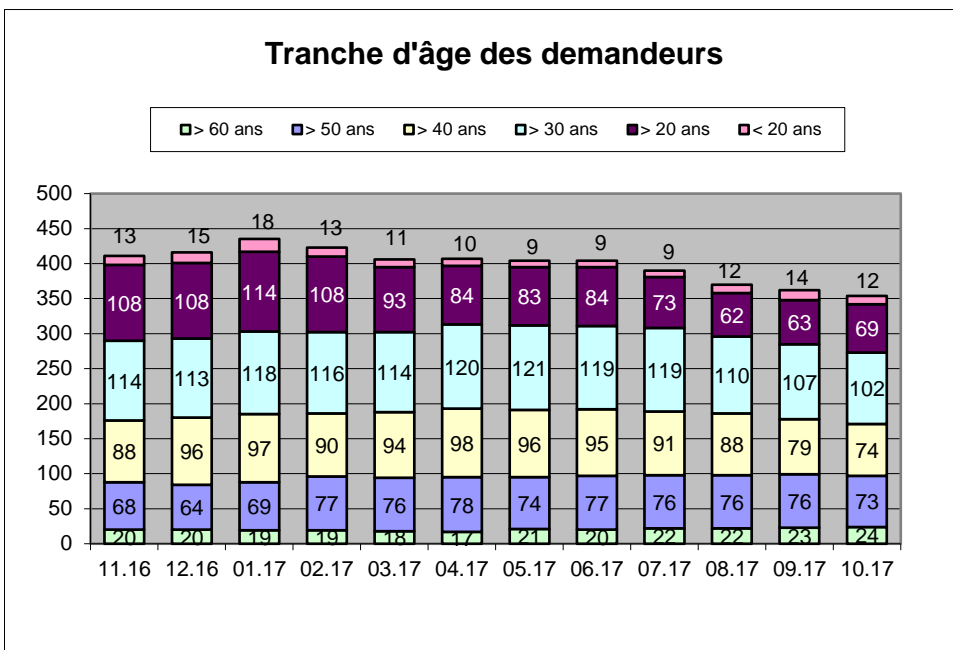
- chômeurs : toute personne inscrite à un ORP qui ne travaille pas et est disponible de suite en vue d'un placement ;
- demandeurs d'emploi : toute personne inscrite à un ORP.

Ces deux catégories ne sont pas forcément liées au versement d'une indemnité chômage.

D'autre part, vous pourrez trouver de plus amples renseignements et détails sur le sujet en vous rendant sur le site internet de l'administration cantonale à l'adresse suivante :

www.vd.ch/fr/themes/economie/emploi-chomage/publications/statistiques-du-chomage/

Vous y trouverez notamment des statistiques plus détaillées, mais uniquement à l'échelle du Canton et du District.



9) Population

Situation au 31 octobre 2017 : **12'715 habitants** (12'501 au 31 octobre 2016).

La Municipalité